

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-de-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 19 Novembre

LES DOUANES AU SÉNAT

Depuis plusieurs mois, la commission ministérielle présidée par M. Jules Ferry a consacré de longues et laborieuses séances à l'examen du tarif général des douanes, précédemment adopté par la Chambre des députés.

À l'heure où la discussion va s'ouvrir au Luxembourg, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur le rapport général rédigé par M. Dauphin et de voir sur quels motifs la majorité de la commission du Sénat, après la majorité de la Chambre des députés, s'appuie pour demander un fort relèvement des droits précédemment existants.

Le rapport est divisé en trois parties.

Dans la première, il s'occupe de la législation douanière actuelle et de son influence sur la situation économique de la France.

Dans la seconde, il étudie le nouveau système proposé par le projet de loi : suppression des traités de commerce, établissement de deux tarifs.

Dans la troisième, il examine dans leurs principales lignes les tarifs votés par la Chambre des députés et propose plusieurs modifications qui, presque toujours, sont des augmentations de droits.

L'un des principaux arguments invoqués par M. Dauphin a trait aux changements très importants qui, depuis vingt ans, se sont produits dans la législation économique de l'Europe et aussi dans celle des nations extra-européennes qui, par le double effet de leurs barrières de douanes et de leur immense exportation sont devenues, dit le rapporteur général, nos plus redoutables concurrentes.

C'est ainsi que, dès 1882, l'Autriche-Hongrie s'engagea résolument dans le mouvement protectionniste par la loi du 25 mai, aggravée plus tard par celle du 21 mai 1887.

L'Allemagne accentua vers la même époque son évolution dans le même sens.

L'Italie, quoique liée à la France par un traité, augmenta ses droits de douane en 1883 et prépara ainsi la dénonciation qu'elle fit en 1887 et ses tarifs presque prohibitifs de 1887 et 1888.

En 1888, la Suède taxa les céréales qu'elle admettait en franchise jusque là.

La Belgique établit en 1887 des droits sur les animaux et sur les viandes fraîches.

Le Portugal remania sa nomenclature sur un grand nombre de marchandises.

En Espagne, où nous avons exporté en 1889 pour 17 millions de chevaux, de mulets et d'ânes, 14 millions d'animaux des races bovine et porcine, le nouveau tarif du 24 décembre 1890 frappa ces animaux de surtaxes considérables notamment de 128 à 180 fr. les droits sur les chevaux.

La Suisse elle-même, malgré l'intérêt qu'elle a à ménager avec nous la liberté des échanges pour les 21 millions de tissus de soie et les 13 millions et demi de fromages qu'elle importe chez nous, songe, dans ces derniers temps, à majorer jusqu'à des chiffres exorbitants, son tarif général et à le faire passer de 12 fr. à 25 fr. 50 et 100 fr. sur les tissus de laine, de 25 à 120 fr. sur les fils de laine, de 30 à 120 fr. sur la rubannerie, de 30 à 150 fr. sur les broderies et dentelles, de 60 à 120 fr., 30 à 160, 140 à 180, 150 à 300 sur les vêtements confectionnés.

Enfin, personne n'ignore que la Russie est le plus protectionniste des gouvernements européens.

En résumé, à l'heure présente, à l'exception de l'Angleterre, nous sommes entourés d'Etats où le principe protectionniste est appliqué.

Si l'on passe les mers, on se heurte aux législations devenues ultra-protectionnistes des Etats-Unis, du Canada.

La moyenne des taxes de l'Amérique du Sud est de 25 à 30 p. 0/0 de la valeur.

Un médecin fut appelé en toute hâte. Il n'eut qu'à constater la mort du cocher. Quant à Rosa, elle respirait encore, mais il restait peu d'espoir de la sauver.

On la transporta, privée de connaissance, sur un des lits de la maison, au chevet duquel une voisine obligeante offrit de veiller en attendant que quelqu'un rentrât. Un examen plus minutieux de ses blessures permit de constater qu'aucune n'était heureusement mortelle, mais la victime avait perdu tant de sang qu'il était à craindre qu'elle mourut d'épuisement.

Tout en lui donnant les soins qu'exigeait son état, le médecin ne cachait pas son opinion, terriblement mauvaise :

— Pauvre fille ! dit-il, il y a quatre-vingt-dix chances sur cent pour qu'elle n'en revienne pas !

Pendant ce temps, le commissaire procédait à une enquête sur l'effroyable drame. Il devina sans peine que Jean Bonneteau était un des coupables. Par lui, il trouverait l'autre ou les autres, s'il y en avait plusieurs. Il essaya de l'interroger aussitôt qu'on l'eut pansé ; mais ce fut en vain, le misérable était en proie à un violent délire qui ne le quitta pas pendant le trajet de la rue Pergolèse à l'hôpital Beaujon, où on le transporta.

Au matin, quand Joséphine, la cuisinière revint à l'hôtel, elle faillit tomber à la renverse en apprenant les événements de la nuit. La présence de la police, les traces de l'incendie et du pillage, le cadavre du cocher assassiné, l'état désespéré de Rosa, autant d'énigmes effroyables qui la bouleversèrent à un point tel qu'elle en demeura abrupte, incapable de parler. Il fallut que le commissaire, assisté du procureur de la République, usât

de toute son énergie pour la faire sortir de cet ergourdissement.

Parlez, lui dit le magistrat, car si vous vous refusez plus longtemps à éclairer la justice nous croirons à votre complicité.

— Moi complice de semblables abominations ! s'écria-t-elle sincèrement indignée, mais c'est une horreur de prétendre des choses pareilles !... Questionnez-moi, je vous répondrai.

Elle fournit tous les détails qui lui furent demandés sur les maîtres de la maison, indiquant les motifs de leur absence, et avoua en pleurant la raison pour laquelle elle avait elle-même passé la nuit hors de l'hôtel.

Ses explications parurent entièrement naturelles au procureur de la République, qui lui ordonna néanmoins de se tenir à sa disposition.

La situation de Rosa ne s'améliorait malheureusement pas. Un dénouement fatal semblait imminent. Joséphine, que la douceur de la demoiselle de compagnie avait conquise, se montra profondément chagrinée.

— La pauvre fille, dit-il à l'agent chargé de la garder, on ne peut pourtant pas la laisser mourir sans un ami auprès d'elle... Mais j'y songe... elle a sa tante à Paris, il faut la prévenir !... Elle donna l'adresse de Mme Stemmlé, qu'elle connaissait. Le commissaire se hâta d'envoyer quelqu'un à l'asile de la rue Saint-Charles, avec mission de ramener la tante de la blessée.

L'inspecteur de police trouva la mère Fanfare occupée à terminer ses apprêts pour s'aller promener avec Rosa qu'elle attendait.

— Madame, lui dit-il, je viens vous chercher de la part de votre nièce...

— Est-ce qu'il lui est arrivé quelque chose ? demanda la brave femme inquiète.

— Hélas ! oui.

— Qu'y a-t-il, grand Dieu !... conduisez-moi vite auprès d'elle !

L'inspecteur monta en voiture avec Mme Stemmlé et, chemin faisant, lui raconta, avec tous les ménagements possibles, le malheur dont Rosa avait été victime.

— Oh ! les brigands ! les misérables ! fit la mère Fanfare hors d'elle. Assassiner une pauvre enfant ! faut-il être lâche.

Elle arriva près de Rosa dans un état d'anxiété inexprimable. L'ancienne cantinière était une nature rudement trempé, mais elle ne put s'empêcher de verser des larmes à la vue de sa nièce chérie.

L'expérience qu'elle avait conquise dans les ambulances ne lui permettait malheureusement pas de grandes illusions. Cependant, ce fut dans cette grande expérience qu'elle puisa un peu d'espoir.

Elle s'essuya les yeux, s'installa au chevet de la blessée, et avec fermeté :

— C'est moi qui la soignerai, dit-elle, la mère Fanfare en a sauvé bien d'autres à l'armée de la Loire... elle sauvera encore celle-ci !

Le médecin, présent hocha la tête.

La nouvelle du drame s'était rapidement répandue dans Paris. À la porte de l'hôtel de la rue Pergolèse, une foule énorme stationnait, avide de détails. On savait qu'une jeune fille avait été blessée, et que son état inspirait de vives inquiétudes. C'est à elle surtout qu'on s'intéressait.

Quand on apprit qu'il s'agissait de la propre

Différence au profit de

L'importation : 683,500,000 fr.
Ce qui veut dire que la France a payé à l'étranger 683,500,000 fr. de plus qu'elle ne lui a vendu.

Il va sans dire que le rapport invoque beaucoup d'autres chiffres, beaucoup d'autres considérations soit générales, soit particulières ; nous avons seulement voulu en indiquer aujourd'hui la tendance et préciser l'objet de l'importante discussion qui va s'ouvrir sur ces conclusions très nettes, il faut le reconnaître, du rapport de M. Dauphin :

« Plus les peuples étrangers ferment leurs portes et veulent forcer celles des autres pays, plus il faut assurer notre défense, chez nous, par des droits protecteurs pour l'agriculture et les fabrications. »

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 novembre

BUDGET DE L'AGRICULTURE

La Chambre reprend la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

M. Déroulède, sur le chapitre 12 (phylloxéra, mildew, etc.), demande de porter le crédit à un million au lieu de 780,000 fr. et d'intituler ce chapitre : « Allocations, dépenses d'administration et subventions pour le traitement et la reconstitution des vignobles de France. » (Très bien ! à droite). Quand Domitien a voulu conquérir la Gaule, il a commencé par arracher la vigne. C'est cette vigne française qu'il faut défendre, pour défendre le tempérament de la France elle-même. (Applaudissements).

M. Develle, ministre de l'agriculture, déclare accepter le nouveau libellé du chapitre.

M. Reinach, rapporteur estime que le crédit proposé par la commission est insuffisant.

Malgré l'opposition de quelques équilibristes du budget, l'amendement Déroulède est mis aux voix et adopté par 350 voix contre 129.

Les chapitres 13 et 18 du budget de ce ministère donnent lieu à de courtes observations du ministre, du rapporteur et de quelques membres, mais sont adoptés sans modification.

M. Millerand demande 175,000 fr. pour les courses au trot.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 72

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE
A PARIS

XVII

LE DRAME DE LA RUE PERGOLESE

— C'est un homme assassiné ! fit-il d'une voix tremblante.

Pendant que deux hommes emportaient le pauvre diable dans le jardin, pour mettre sa dépouille à l'abri de l'incendie, les autres continuèrent à monter l'escalier.

Un second cri retentit, lamentable et prolongé : — Un autre cadavre !... une femme à présent !...

C'était Rosa qui gisait dans une mare de sang, inerte, la figure pâle, les yeux fermés, la poitrine et le ventre troués de dix coups de couteau.

Cette fois, une clameur furieuse s'éleva. Les pompiers arrivèrent, puis le commissaire de police. On eut vite raison de l'incendie qui avait ravagé seulement le cabinet de travail et la salle à manger, dans laquelle on trouva Jean Bonneteau sanglant et à demi-asphyxié.

M. Lechevalier demande que les haras augmentent les chevaux de trait.

Le budget des colonies est adopté.

Celui des postes donne naissance à une interpellation relative aux irrégularités commises par le ministre du commerce pour son entretien.

M. Jules Roche, ministre, répond qu'il a usé de son droit en faisant des réparations.

M. Leveillé. — Je constate que le ministre a agi sans discernement, je retire l'interpellation.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du 17 novembre

Les lois scolaires

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation du marquis de l'Angle-Beauanoir, sur l'application des lois scolaires.

M. le marquis de l'Angle-Beauanoir. — Nous demandons que l'enseignement religieux reste aux mains du clergé et ne soit pas donné par les instituteurs laïques. Les instituteurs enseignent mal le catéchisme.

M. le ministre répond qu'il fera respecter la loi.

M. Tolain propose un ordre du jour de confiance qui est adopté.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis, mardi matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a fait signer un décret fixant à 50,000 hectolitres la quantité de vins de provenance tunisienne, qui pourra être admise en France jusqu'au 30 juin 1892, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890.

Les ministres se sont ensuite entretenus de la question de la caisse des secours et des retraites des ouvriers mineurs.

M. Yves Guyot a été chargé de s'entendre avec le Sénat pour que la discussion du projet actuellement au Luxembourg soit mise à l'ordre du jour le plus tôt possible.

M. Yves Guyot a fait signer aussi un décret portant règlement du personnel de service de l'architecture des bâtiments civils et des palais nationaux.

M. Fallières a fait signer un mouvement judiciaire.

L'alliance franco-russe

Paris, 18 novembre.

A propos de l'arrivée de M. de Giers, attendu demain à Paris, le Figaro donne les détails suivants sur l'alliance franco-russe. Les bases de l'entente arrêtées à Cronstadt entre l'amiral Gervais et les ministres russes seraient les suivantes :

« Sur tous les points où elles se trouvent en contact, les diplomaties russe et française marcheront d'accord dans le sens déterminé par l'intérêt prédominant, soit russe soit français ;
» En cas d'agression extérieure, chaque puissance devra secourir l'autre. »

Ces vues d'ensemble devaient être précisées formulées et sanctionnées lors du voyage de M. de Giers à Paris. Mais dans l'intervalle, dit le Figaro, les grands-ducs vinrent à Paris et firent la nécessaire.

nièce de la mère Fanfare, le mouvement de sympathie augmenta encore.

Toutes les personnes sortant de l'hôtel étaient fiévreusement interrogées. Hélas ! toutes s'accordèrent pour donner des nouvelles navrantes. Médecins, chirurgiens, tous désespéraient de la malade. Elle n'avait plus une goutte de sang dans les veines, disait-on, et, bien sûr, elle allait mourir d'un instant à l'autre. C'était un concert perpétuel de paroles compatissantes à l'égard de la victime, mêlées d'imprécations à l'adresse des assassins.

Une femme parcourait les groupes, interrogeant bavardant, faisant des gestes. Personne plus qu'elle ne se montrait attristée et indignée. C'était Catherine qui venait prendre des nouvelles de celle qu'elle avait fait tuer.

Elle disait avec de grandes démonstrations de douleur.

— Une si charmante fille !... si douce !... Je l'ai connue, moi, et je peux vous en parler !... car je l'aimais comme une sœur... mourir si jeune et d'une manière si horrible !... ah ! c'est affreux !... il faut qu'il n'y ait pas de justice au ciel !

La nuit arriva et les rassemblements se dissipèrent peu à peu.

Une dizaine de personnes persistaient à demeurer devant l'hôtel, dans l'espérance d'une bonne nouvelle ou simplement par curiosité de badauds. Parmi elles, Catherine ne bougeait pas, appuyée fiévreusement contre la grille de l'hôtel.

On se la montrait en se disant tout bas :

— C'est une amie de la victime !... elle a un chagrin qui vous fend le cœur.

Actuellement, tous les arrangements ont été pris et, sans traité proprement dit, l'alliance franco-russe est un fait accompli.

L'escadrille Russe à Alger

Alger, 17 novembre.

La soirée de gala offerte au théâtre, aux officiers russes, à admirablement réussi. La foule immense qui se pressait aux abords du monument, a acclamé vivement les officiers à plusieurs reprises.

Dès qu'ils eurent pris place dans les loges qui leur étaient réservées, l'orchestre a joué, puis les chœurs ont chanté l'hymne russe et la Marseillaise qui ont été trisés au milieu de vivats enthousiastes.

Les officiers ont paru vivement impressionnés par l'accueil sympathique dont ils ont été l'objet.

A la fin du spectacle, l'orchestre a dû jouer plusieurs fois l'hymne russe et la Marseillaise réclamés par la foule.

La sortie du théâtre s'est effectuée au milieu d'applaudissements frénétiques et des cris de : Vive la Russie ! et Vive la France.

Alger, 17 novembre.

Ce soir a eu lieu une brillante retraite aux flambeaux en l'honneur des officiers russes du Dmity-Donskoï.

Toutes les maisons étaient illuminées et pavoisées aux couleurs franco-russes. Un punch a été offert à l'hôtel de ville aux officiers russes.

On remarquait la présence du gouverneur et de toutes les autorités civiles et militaires.

Plusieurs toasts ont été portés à l'empereur de Russie et à M. Carnot par le gouverneur général, le préfet et le maire. A leur entrée à l'hôtel de ville, comme à leur sortie, les officiers russes ont été accueillis par les cris de : « Vive la Russie ! Vive la France ! »

Le Tzarewitch à Paris

On télégraphie de Livadia au Petit Parisien :

La visite du tzarewitch à Paris est une affaire décidée, et l'époque à laquelle elle aura lieu est déjà fixée.

L'empereur Alexandre avait l'intention d'envoyer le tzarewitch en France avant la fin de l'année, mais la mort de la grande duchesse Alexandra Georgina et la famine dans les provinces du Volga ont fait ajourner ce projet.

Le tzarewitch partira pour la France aussitôt après les fêtes du nouvel an. Sa visite aura un caractère officiel et la réception de l'héritier du trône de Russie sera entourée de la plus grande solennité. Après un séjour de deux semaines dans la capitale, il se rendra à Londres où il rendra visite à la reine Victoria.

Nos hôtes russes

Les grands-ducs de Russie ont chassé hier dans les tirés de Rambouillet.

Les vins espagnols

La Epoca dit qu'à la suite des assertions de quelques journaux français, prétendant que les vins espagnols importés en France étaient additionnés d'alcool allemand, le gouvernement espagnol est disposé à accepter la nomination d'une commission internationale d'experts, pour démontrer que les vins naturels espagnols dépassent généralement 12 degrés et atteignent même 17 degrés dans quelques provinces.

Pendant ce temps, les yeux fixement tournés vers l'hôtel, la Prussienne attendait, le cœur palpitant, le messager qui viendrait le premier annoncer :

— C'est fini... elle est morte !

Mais la nuit se passa et ce messager ne parut pas.

XVII

MOURANTE !...

Environ deux mois après les événements que nous venons de raconter, les principales rues de Vincennes étaient pavoisées de drapeaux tricolores et les maisons garnies de feuillage.

Les environs de la gare étaient particulièrement ornés. On attendait l'arrivée du train qui devait ramener le détachement revenant du Tonkin. Les dames de la ville s'étaient munies de fleurs quel'les comptaient offrir aux soldats victorieux. Tous les cœurs battaient d'une émotion patriotique.

Quand les spahis sortirent de la gare, une acclamation enthousiaste monta vers le ciel.

— Vive la France ! vive l'armée !

Des bouquets furent apportés aux chefs et à leurs hommes, des allocutions chaleureuses prononcées.

Ce fut une véritable entrée triomphale, touchante par sa spontanéité. Les soldats de la légion étrangère eurent leur part dans cette magnifique réception.

Parmi eux, un jeune sergent, d'une haute stature attirait surtout l'attention de la foule.

C'était Michel Herz, bien changé depuis son départ d'Alsace.

Son teint jadis blanc, était devenu basané, grâ-

L'affaire du Touat

Le Journal des Débats publie une lettre de Bou-Taleb, neveu d'Abd-el-Kader, qu'on avait accusé d'avoir excité les Algériens à la révolte.

Dans cette lettre, datée de Tanger, Bou-Taleb connaît qu'il est allé l'an dernier à Mascara pour les affaires de famille, mais avec un passe-port français, ce qui prouve qu'il ne se cachait pas. Il plaint vivement de n'avoir pas été récompensé ni même payé des services qu'il a rendus lorsqu'il traité pour la France avec Bou-Amama. S'il avait besoin de « travailler » pour nourrir les siens et que la France lui avait à peine donné un morceau de pain.

Une adresse aux députés français

Dans un comice des associations démocratiques de Catane on a voté une adresse en l'honneur des députés français MM. Rouvier, Deloncle, Raimberti, Ranc et Hubbard, pour leur œuvre en faveur de la réconciliation entre la France et l'Italie.

Le mouvement ouvrier

Les grèves du Pas-de-Calais gagnent les bassins houillier du département du Nord.

M. Duc-Querry doit arriver à Lens pour y faire des conférences en faveur de la grève.

Attentat contre le roi de Grèce

Athènes, 18 novembre.

Le roi de Grèce a été l'objet d'une tentative de réicide pendant son séjour à Copenhague.

L'agresseur est un protestant fanatique qui reproche au roi d'avoir converti la princesse de Prusse à la religion grecque.

L'incident fut tenu secret pour ne pas effrayer la czarine. Il a fini néanmoins par être connu du public.

Les événements du Brésil

Londres, 18 novembre.

Le bruit court à Londres, mais nous le donnons sous toutes réserves, que des rapports très alarmants ont été reçus, hier, à Londres, venant du Brésil. Le service postal aurait été suspendu hier matin; toutes les dépêches de presse seraient arrêtées; un état de siège très rigoureux serait réclamé à Rio.

Les congressistes de Rio-Grande seraient réplés à ne pas se laisser maîtriser; leurs troupes marcheraient à la rencontre des forces du gouvernement. Une bataille décisive serait imminente.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

M. Dardenne, inspecteur des postes et des télégraphes du département du Lot, est nommé directeur au même service à Cahors, en remplacement de M. Baffet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous applaudissons au choix de l'administration.

Notre compatriote M. Dardenne, a su, par l'aménité de son caractère, sa compétence et sa parfaite honnêteté administrative, se concilier à Cahors et dans le département l'estime et l'amitié de tous.

ce à l'ardeur du soleil d'Orient. Ses traits avaient pris quelque chose d'énergiquement viril.

Ce n'était plus l'adolescent irresolu jusqu'à la mollesse que nous avons présenté au lecteur dans le petit village du Hohwald, c'était un homme endurci par la lutte, grandi par la gloire :

Il revenait entouré d'une auréole légendaire.

Héro sorti des rangs du peuple, doublement cher comme brave et comme Alsacien, il fut personnellement accueilli et fêté.

Chacun voulut lui serrer la main, les plus belles fleurs furent pour lui. Les femmes le contemplaient avec une admiration tendre.

Cependant son regard restait chargé de mélancolie, et c'était avec un sourire doux et triste qu'il répondait aux acclamations de la foule. Le pauvre garçon qui, dans un tel jour aurait dû exulter de joie, avait au contraire le cœur rongé par l'inquiétude et le chagrin.

Depuis bien des mois, il n'avait pas reçu de nouvelles de Rosa, dont la dernière lettre était en route pour le Tonkin, tandis que lui-même naviguait sur le vaisseau qui le conduisait en France. Il ne savait que penser, redoutant quelque malheur.

Pourtant, il n'eut pas un instant l'idée que sa cousine l'avait abandonné, trahi pour un autre. Dégagé de l'influence néfaste de Catherine, livré à lui-même, il conservait une foi entière dans la fidélité de Rosa.

Il avait espéré jusqu'au dernier moment que, prévenue par les journaux, elle viendrait au-devant de lui, et que le visage aimé de la jeune fille serait un des premiers qu'il apercevrait, que sa main serait une des premières qu'il serrerait...

BACCALURÉATS

Voici la liste des compatriotes reçus au Baccalauréat-ès-sciences restreint :

MM. Lambœuf (mention bien) ; Vaissié et Cavanie.

En outre, notre compatriote, M. Alazard, a été reçu pour le baccalauréat-ès-lettres (2^e partie).

CONFLIT ÉVITÉ

Un conflit a failli éclater entre la municipalité de Cahors et l'administration des ponts et chaussées, dit la Dépêche. L'administration s'opposait à ce que les marchands de vieux meubles et de ferraille étalassent leurs marchandises, les jours de foire, sur le trottoir du boulevard, à la hauteur du palais de justice. La municipalité ne sachant où installer ces industriels, insistait pour ne pas les déplacer. En présence du refus des ponts et chaussées et vu le trop court délai qui nous sépare du jour de l'adjudication des droits de place, la municipalité a dû s'incliner.

Il a été décidé que les marchands de vieux meubles, de vieux habits et vieille ferraille seraient installés devant le couvent des Dames-Blanches, où était le marché au bois. Nous doutons que les Dames-Blanches remercient les ponts et chaussées de leur avoir procuré le voisinage d'industriels dont les marchandises n'ont généralement rien de bien attrayant.

Théâtre de Cahors

La représentation que devait donner dimanche prochain, la troupe Martial, n'aura pas lieu.

Plusieurs artistes atteints de l'influenza, ont dû rester à Arcachon et le reste de la troupe est rentré à Paris.

Architectes des bâtiments civils

Voici les principales dispositions du projet approuvé par le conseil d'Etat, et réorganisant le service d'architecture des bâtiments civils et des palais nationaux. Le personnel serait ainsi hiérarchisé :

Les inspecteurs généraux, au nombre de quatre, nommés par décret, appointés à six mille francs et choisis parmi les architectes en chef ou les architectes étrangers ayant fait partie pendant deux ans du conseil général des bâtiments civils, sont membres de droit de ce conseil. Ils dirigent chacun une des divisions du service et cessent leurs fonctions à soixante-dix ans. Ils se réunissent en comité consultatif pour donner leur avis sur les propositions relatives au personnel, aux questions litigieuses, aux marchés, etc. Ils peuvent conserver, par décisions spéciales, leurs fonctions antérieures, d'architectes en chef, mais sans pouvoir être chargés d'aucun travail nouveau de construction ou d'entretien, si ce n'est à suite d'un concours public.

Les architectes en chef sont nommés par le ministre parmi les inspecteurs ou architectes étrangers ayant fait partie pendant deux ans du conseil général. Ils reçoivent des honoraires de 4 0/0 pour travaux d'entretien et de 3 0/0 pour travaux neufs. Ils cessent leurs fonctions à 70 ans.

Les inspecteurs sont pris, par arrêté ministériel, parmi les anciens pensionnaires de Rome ou les sous-inspecteurs ayant au moins un an de service. Ils touchent un traitement fixe et sont répartis en six classes.

Les sous-inspecteurs sont recrutés au concours, le conseil général faisant office de jury. Ils touchent des indemnités mensuelles.

Hélas !... il avait beau essayer de percer du regard les rangs de la foule, il ne voyait rien que des figures sympathiques, mais inconnues.

Ce soir-là, Michel et ses camarades devaient coucher au fort de Vincennes.

En rentrant à son casernement, il acheta un journal qu'il parcourut avec une attention distraite.

Par hasard, le nom de Rosa Herz, imprimé en toutes lettres au milieu des faits divers, lui sauta aux yeux.

Il dévora l'article que nous reproduisons textuellement :

Le Drame de la rue Pergolèse

« On n'a pas oublié sans doute l'affaire dramatique et sanglante qui, il y a environ deux mois, a excité une émotion dans tout Paris, et particulièrement dans le quartier ordinairement si paisible de l'avenue de Malakoff.

« On sait qu'un des assassins de la jeune Rosa Herz, blessé par elle d'un coup de revolver, a été transporté à l'hôpital Beaujon.

« Le misérable, promptement guéri, a été transféré à la Conciergerie, et il a subi plusieurs interrogatoires au cours desquels il a fait d'importantes révélations.

Il ne serait, dit-il, que le complice de l'auteur principal du crime, un nommé Jephke, orateur bien connu des réunions anarchistes.

(A suivre). A. SIRVEN ET A. SIEGEL.

Les contrôleurs et vérificateurs sont également choisis au concours et touchent les premiers un traitement et les autres 1/10 du montant des mémoires vérifiés.

Enfin des arrêtés nomment les conducteurs, dessinateurs et jardiniers.

VÉLOCIPÉDIE

M. Clément, le sympathique constructeur français, va exposer au Stanley-Show à Londres, les bicyclettes et tricycles de course, vendus aux célèbres amateurs Ducros, comte Stadinilri, etc., et la bicyclette de course qui a servi à Charron, dans le championnat de France. Nul doute que nombre d'amateurs anglais suivent l'exemple des frères Ducros.

La maison Clément est représentée à Cahors, par JEAN LARRIVE, atné, 16, rue de la Liberté.

Cransac

Accident de mine. — L'ouvrier Julien Vergnes, placé dans un intermédiaire, venait d'assujettir un wagonnet à la chaîne de sûreté, lorsqu'un anneau s'étant ouvert, le wagon vint le frapper violemment à la jambe, qui fut fortement comprimée contre un cadre de la mine.

La jambe est tellement mutilée que le médecin a exprimé la crainte qu'il éprouvait d'être obligé de procéder à l'amputation de ce membre. Le malade s'y serait, paraît-il, énergiquement refusé.

Espérons que cette cruelle et douloureuse opération pourra être évitée.

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon, sont priés de faire connaître leur adresse au siège social, 28, boulevard de la Contrescarpe, Paris, en vue d'une communication qui les intéresse.

Responsabilité notariale

Il est actuellement question d'un procès intenté à un notaire de Paris. Les Débats présentent ainsi ce procès qui est appelé à faire grand bruit :

« L'affaire dont il s'agit est assez curieuse dans ses circonstances pour que nous y revenions en détail.

» On sait que lorsque deux époux sont unis sous le régime dotal, le mari ne peut aliéner les biens de sa femme, qu'à la condition d'en faire « le emploi », c'est-à-dire de les remplacer par d'autres biens qui, d'après la loi, doivent être de même valeur. Ainsi un placement doit être remplacé par un autre placement, un immeuble par un autre immeuble, des terrains par d'autres terrains. La dilapidation est très difficile. Cependant, certains agents d'affaires ont trouvé le moyen de tourner la difficulté ; trois d'entre eux, notamment, auxquels M. L... de G... aurait, paraît-il, un peu légèrement prêté son ministère.

» Le moyen employé par ceux-ci était simple. Il consistait à créer des propriétés fictives. Ils s'y prenaient assez habilement, comme on va le voir :

» Un ménage possédait en Normandie, par exemple, de grasses prairies, des champs fertiles d'une valeur considérable ; le mari voulait vendre et simuler un emploi. Les associés, ayant acheté sur la côte la plus déserte, la plus stérile quelques kilomètres de sable cédés à vil prix, en faisaient une estimation de fantaisie et offraient au mari « le domaine de X... sur mer » pour remplacer celui de « Y... en terre ». L'acte signé, le mari touchait la différence et donnait une grosse part à ses complices. Ainsi le tour était joué.

» Mais, pour passer un acte de vente, pour opérer un emploi, le concours d'un notaire est indispensable. Ayant à faire régulariser un de leurs illicites marchés, nos trois compères se seraient adressés à M. L... de G..., qui, négligeant de se livrer à l'enquête personnelle à laquelle l'astreignait en quelque sorte la loi, et s'en tenant aux mensongères indications des intéressés, aurait passé les actes nécessaires.

» En dépit des précautions prises, la supercherie fut rapidement découverte. Mme X..., la personne lésée, connut bientôt la valeur effective des terrains qui lui avaient été cédés. Elle fit part du fait à sa famille, et celle-ci, portant la chose à la connaissance du parquet, attaqua M. L... de G..., en remboursement des deniers détournés par le mari de Mme X... et ses complices.

» L'enquête ouverte put établir que les trois agents d'affaires en question n'en étaient pas à leur coup d'essai. Ils avaient déjà fait, un peu partout, en province comme à Paris, des opérations analogues. Pour les Méridionaux, ils avaient des terrains immenses dans les landes de Gascogne ; pour les gens de l'Ouest, ils cédaient les dunes du Mont-Saint-Michel, recouvertes par la mer douze heures sur vingt-quatre. Ils en avaient aux quatre coins de la France, en Sologne, dans le Crau, jusque sur les cimes des Pyrénées et des Alpes.

» Et presque toujours les notaires auxquels ils s'adressaient, croyant à leur bonne foi, confiants, ne prenant point souci d'examiner les

choses par eux-mêmes, passaient les actes de vente qui, quelques jours après, servaient aux actes de remploi.

» C'est d'une « faute » de cette nature que M. L... de G... a à répondre.

» L'affaire sera plaidée par M. Oscar Falateuf. »

AGRICULTURE

RÉVOLUTION AGRICOLE

M. Georges Ville assure pouvoir faire de l'exubérance de vie des cepes l'état normal de la vigne, et l'agrémenter d'une quantité de raisins proportionnelle ; il préconise à cet effet par la plume de M. Gautier, dans un très intéressant article publié dans le supplément du Figaro du 18 octobre, un engrais chimique de sa composition, et la taille à long bois.

Il y a de si bonnes choses dans la théorie des engrais chimiques et de la sidération, les vérités y sont si nombreuses et si attrayantes, qu'elles font aisément passer des exagérations dignes du meilleur coin de la Gascogne et dangereuses pourtant, parce qu'elles peuvent entraîner bien des viticulteurs à outrepasser de beaucoup le but, ce qui revient à faire fausse route. Je sais bien qu'il y a des réserves dans l'article précité, mais elles sont faites d'une main si légère qu'on ne les aperçoit pas ; c'est l'ombre d'un oiseau qui passe dans un franc rayon de soleil. Je ne dirai rien du fumier de ferme, mal ruineux qu'on peut supprimer et qui oblige à créer 100 hectares de prairies pour pouvoir cultiver 100 hectares de terres ; je veux m'en tenir à la vigne, à sa fumure à sa taille.

Que la vigne soit à dominante de potasse, je l'accorde ; mais en conclure qu'il faut à l'hectare (et M. Gautier ne dit point à quels intervalles de temps il convient de répéter la fumure) 180 kil. de potasse sous forme de carbonate, 60 kil. d'acide phosphorique, sous forme de superphosphate, et 300 kil. de chaux, sous forme de superphosphate de sulfate, c'est une autre proposition qui nous semble tant soit peu exagérée. En supposant une terre absolument stérile, du verre pilé, ou du sable pur calciné, la formule G. Ville, apporte pour 1 d'acide phosphorique, 3 de potasse et 5 de chaux.

Or, la proportion de ces trois éléments dans divers produits que donne la vigne : vin, feuilles, sarments, marces, n'est que de 1.8 de potasse pour 1 d'acide phosphorique, la quantité de chaux restant toujours 5. Il y a donc très sérieux excédent de potasse, et comme en matière d'engrais, c'est celui qui est en moindre proportion qui fait la loi aux autres, il y a perte de potasse, quel que soit le rendement de la vigne.

Cette perte est encore plus considérable que je ne l'indique, parce que les feuilles, plus riches, proportionnellement en potasse qu'en acide phosphorique, font toujours retour au sol. 100 kil. de carbonate de potasse au lieu de 200, suffiraient donc amplement ; je serais même tout disposé à croire que l'équivalent soit 112 kil. en chlorure de potassium, ferait aussi bien et à bien moindre prix.

Quant à la taille longue, il est incontestable qu'elle permet un plus grand développement de racines, qu'elle donne plus de vigueur à l'arbuste, si les matières minérales ne lui font défaut dans le sol ; mais est-elle compatible avec la nature relevée des vins que nous devons produire ? Non, trois fois non. Plus que jamais nous devons viser à la qualité ; tout ce qui nous en écarte est une erreur économique pour un avenir très prochain ; la taille longue, qui augmente la quantité au détriment de la qualité, est le facteur de la production qui a sa raison d'être dans d'autres régions, mais qu'il faut repousser dans la nôtre, et dans celles où la fortune viticole est fondée par la supériorité du vin ; je ne parle pas de l'eau-de-vie, qui peut s'accommoder de grands rendements et de petits degrés, mais du vin, qu'il soit de Champagne, de Bourgogne ou du Bordelais.

F. VASSILIÈRE.

Variétés

LA PLUIE A VOLONTÉ

LE VÉRITABLE INITIATEUR DES MOYENS DE LA FAIRE TOMBER

En 1824, un élève en pharmacie, habitant Brest, fut témoin d'une grande perturbation atmosphérique. Quatre navires, dont plusieurs en partance pour les colonies, furent jetés au fond de la rade et brisés. Tous les autres bâtiments chassèrent sur leurs ancres. Le jeune étudiant fit alors cette remarque que tant que les malheureux qui montaient les premiers de ces navires, tirèrent, dans cette affreuse nuit, le canon de détresse, l'ouragan ne fit que croître en intensité, et que sitôt qu'ils furent à la côte, il s'apaisa peu à peu.

Cette observation fut le point de départ d'une découverte qui ne put être constatée d'une façon complète que longtemps plus tard, quand la guerre de Crimée eut lieu.

La première pensée qui vint à Charles Le Maout, — c'était le nom de l'élève qui s'établit depuis comme pharmacien à Saint-Brieuc, sa ville natale, — sa première pensée, quant cette guerre fut devenue inévitable, fut de se mettre en relation avec les faits qui allaient s'accomplir, en épiant, avec soin, tous les changements aériens qui ne pouvaient manquer de résulter du choc des armées. L'instrument qui lui parut le plus propre à remplir cet objet était le baromètre, appareil très mobile dont chaque oscillation est l'expression d'un changement produit par une cause naturelle ou artificielle dans l'état de l'atmosphère.

Nous empruntons d'ailleurs au livre qu'il publia peu après (1), le passage suivant, dans lequel il montre comment il procéda pour arriver à la constatation de ce qu'il entrevoyait comme une vérité scientifique.

Mais laissons-lui la parole :

« Je me dis : Une immense quantité de poudre va être dépensée dans cette guerre. Il est impossible que sa combustion s'opère sans donner lieu à d'importantes modifications dans la masse aérienne : à l'aide d'un instrument aussi sensible que le baromètre, il doit être possible de les apprécier. L'explosion de la poudre n'est pas dans la nature qui ne procède dans ses œuvres que lentement et par degrés ; c'est un phénomène perturbateur de ses lois et qui ne peut s'accomplir, sur une certaine échelle, sans qu'elles en soient affectées. Pour les trouver, il ne faut donc qu'en tenir compte et établir des rapports.

» Chaque fois qu'il y a détonation du canon, il y a expansion subite, suivie aussitôt d'une contraction. De là, choc, percussion, ébranlement dans la masse aérienne — et chute d'eau. Mais, en abandonnant la vapeur qu'il recèle et qui se condense, l'air change de densité, il devient plus lourd ; et c'est alors que le baromètre, qui n'est qu'une balance excessivement sensible, en constate l'accroissement de poids, en s'élevant plus ou moins rapidement.

» Le vent qui se manifeste aussitôt n'est produit que par le déplacement de l'air qui se porte avec rapidité vers l'endroit où la condensation de la vapeur a été la plus abondante. Il s'y précipite pour remplir un vide d'autant plus grand, que cette vapeur avait un volume dix-sept cent fois plus considérable que celui de l'eau qu'elle représente.

» Il suffit de constater, par un grand nombre de pesées, faites à une distance très rapprochée, les variations qui s'opèrent dans le poids de l'atmosphère, pour se rendre compte des changements qui s'y sont produits. L'intervalle entre chaque pesée ne peut plus renfermer que des erreurs sans importance.

» C'est ce que je me suis attaché à faire dans mes observations, où j'ai retracé par des figures plutôt que par des chiffres (pour en saisir plus facilement les rapports avec les yeux) les variations qui s'y manifestaient. Reliant entre elles, par de simples traits d'union, ces observations représentées par des points, sur un papier quadrillé, je suis arrivé à suivre, de minute en minute, pour ainsi dire, le trajet du baromètre.

» Il ne s'agissait plus que de trouver des rapports. En recherchant les dates des combats et des principaux bombardements, j'ai remarqué ce qui suit :

» Toutes les fois que, dans un temps rapproché, on tire un certain nombre de coups de canon, trois phénomènes consécutifs et qui sont la conséquence les uns des autres, s'accomplissent en quelques heures :

» Il pleut, — il vente, — et le baromètre monte.

» L'ascension de la colonne de mercure est d'autant plus rapide que la canonnade a été forte et que le baromètre était bas, au moment où elle a commencé.

» La distance ne paraît pas influencer d'une manière notable sur le temps nécessaire à l'accomplissement de ces phénomènes. A 7 à 800 lieues, ainsi que je l'ai remarqué dans les bombardements d'Odessa, de Silistrie, dans la bataille de l'Alma, etc., en deux heures et demie, trois heures, trois heures et demie, le triple phénomène se réalise. En France, à l'occasion des fêtes publiques, quand on tire du canon à 6 heures du matin et à 6 heures du soir, on a presque toujours de la pluie à 9 heures, soir et matin. »

(A suivre.) ÉMILE LE MAOUT.

(1) Les Canonnades de Sébastopol, ou le Canon et le Baromètre pendant le siège de cette place, avec Notice sur l'action condensatrice du son des cloches, l'effet des incendies, des éruptions de volcans et des explosions de mines et de poudrières, sur le baromètre. (Vol. in-8 de LXI 216 pages et 13 planches. — Saint-Brieuc, 1856.)

A LOUER
UN APPARTEMENT
RESTAURÉ A NEUF
Maison LUTZY, aux Hortes

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^o mercredi de chaque mois.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 22 NOVEMBRE
de 3 heures à 4 heures du soir
(Allées Fénélon)

Pas Redoublé	Sellenick.
La Mascotte (fantaisie)	Audram.
Thérésen (valse)	Gungl.
Poète et Paysan (ouverture)	Suppé.
Bella-Bocca (polka)	Waldteufel.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^o mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

VICHY SOURCES de l'ÉTAT
Célestins - Grande-Grille
Hôpital - Hauterive
Puisées sous la surveillance de l'État.

Bourse de Paris

Cours du 18 novembre 1891

RENTES	
3 0/0 perpétuel.....compt.	93 95
3 0/0 amortissable.....compt.	94 75
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	92 90
4 1/2 0/0 1883.....compt.	103 75

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4525 »
CRÉDIT FONCIER.....	1185 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	480 »
COMPTOIR N ^o 1 D'ESCOMP ^o	506 50
EST (Chemin de Fer).....	878 75
LYON.....	1430 »
MIDI.....	1270 »
NORD.....	1745 »
ORLÉANS.....	1460 »
OUEST.....	1012 50
GAZ, C ^o parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2630 »
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	280 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	93 »
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	90 70
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 75
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	195 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	303 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	339 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	625 »
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 »
— PORTO-RICO 3 0/0.....	457 00
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	007 20

BULLETIN FINANCIER

du 18 novembre 1891

On est arrivé en bourse avec les idées les plus pessimistes et les cours se sont ressentis de ces mauvaises impressions. Mais on a peut être un peu trop exagéré la panique et des rachats sont venus relever le niveau de la cote. Il est fort probable que notre marché restera encore très troublé jusqu'à la liquidation de Londres et de Berlin, mais il y a un symptôme sur lequel nous devons attirer l'attention, c'est le dépit coté en liquidation de quinzaine sur certaines valeurs.

Le 3 0/0 après avoir fait 93.20 finit à 93 72 1/2, le nouveau est à 92 72 1/2.

Le Foncier s'est relevé de 1055. à 1170 La Banque de Paris remonte de 645 à 660. Le Crédit Lyonnais finit à 750.

Les actions des voies ferrées économiques sont fermes à 521 25.

Ce sont, comme toujours, les fonds étrangers qui ont donné lieu aux plus grands mouvements.

L'Italien ne pouvait s'échapper complètement à la panique générale, mais il se relève vivement en clôture.

Les fonds Russes ont été très mauvais, mais la clôture est meilleure.

En Banque, les valeurs minières restent lourdes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 3 columns: Distance (km), Family size, and Percentage reduction.

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 % sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 95 fr. — 2e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 60 fr. — 2e classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CHAMPEAUBERT (Marne)

Depuis longtemps je souffrais de violents maux de cœur qui m'empêchaient de travailler. J'étais facilement essouffé, j'avais des palpitations qui m'étaient toute force; j'avais mal dans le dos, des points dans le côté et une faiblesse excessive, au point que mes jambes refusaient de me porter; j'avais aussi de fréquentes nausées. Je me suis mis à l'usage des Pilules Gicquel (1 fr. 50 la boîte), et maintenant je me trouve bien.

COLLOT-BAILLY, à Champeaubert.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ENCYCLOPÉDIE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE FORMÉE EN 36 VOLUMES. PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M.M. BERTHELOT, DE L'INSTITUT; DEBENBOURG, PROF. À L'ÉCOLE CENTRALE; BOUTRICK, PROF. À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; C. LAISANT, DOCTEUR EN SCIENCES MATHÉMATIQUES; H. LAURENT, EXAMINATEUR À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; E. LEVASSEUR, DE L'INSTITUT; H. MARION, PROF. À LA SORBONNE; E. MUNZIG, CONSERVATEUR DE LA FACULTÉ DES BEAUX-ARTS; A. WALTZ, PROF. À LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER.

TABEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1er Juillet 1891.

Large train schedule table with columns for destinations (Paris, Toulouse, Cahors, etc.), classes, and departure/arrival times.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

Table of train schedules between Cahors and Libos, and between Cahors and Capdenac, including omnibus and postal services.

Advertisement for GEORGES VILLE chemical fertilizers, including contact information and a list of products.

Advertisement for GUERISON medicine, featuring a portrait of a man and text describing its effectiveness for various ailments.

Advertisement for B. DOUCÈDE, a tailor from Cahors, 1881, including contact information and a list of services.

Advertisement for CHEVAUX COURONNES medicine, featuring illustrations of horses and text about its benefits for various conditions.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.